



Club des Archers Manosquins
Maison des Associations
04100 MANOSQUE
Tel : 06 43 59 14 20
Site internet
www.archersmanosquins.net

Année 2016 / 2017

DOSSIER D'INSCRIPTION ou de REINSCRIPTION

(Rayer la mention inutile)

Type de licence (cocher)	
Poussin	
Jeune	
Adulte loisir	
Adulte compétition	
Découverte jeune	
Découverte adulte	
N° de licence FFTA	

**Merci d'épingler ici votre
PHOTO
(écrire nom et prénom au
dos)**

**(nécessaire pour l'édition
informatisée de la licence
1^{ère} année seulement)**

Nom* : Prénom :

Date de naissance :

Profession :

Adresse

Code postal : Ville :

Adresse e-mail 1 :

Adresse e-mail 2 :

Téléphone 1

Téléphone 2

** tous les renseignements demandés dans ce dossier sont à usage exclusif du club et ne peuvent être communiqués à des organismes ou personnes étrangères à la pratique ordinaire et nécessaire du tir à l'arc.*

- L'archer est licencié(e) à la F.F.T.A. par les soins du Club des Archers Manosquins, et a été informé des conditions d'adhésion à l'assurance proposée par la Fédération.

Date et Signature de l'archer

*Pour les mineurs
Nom et signature du Responsable légal*

Fiche 2016/2107

Nom :

CADRES RESERVES AU CLUB

SEANCES DE DECOUVERTE GRATUITES AVANT INSCRIPTION	
Séance 1 date :	N° arc
Séance 2 date :	N° arc
Séance 3 date :	N° arc

INSCRIPTION DEFINITIVE ET PAIEMENT					
Annuelle	Poussin 83,00€	Jeune 92,00€	(A) Adulte Compétition 99,00€	(L) Adulte Loisir 91,00€	(E) Adulte pas de pratique 52,70€
Découverte (à partir du 1er mars)		Jeune 57,00€	Adulte 57,00€		
Abonnement à la revue (4 n°)	22,00€	22,00€	22,00€	22,00€	22,00€
Remise « famille » sur licence	- 10,00€				
Autre remise (montant/nature)					
Déduction si pas d'assurance individuelle	- 0,30€				

<i>Net à payer (tarif normal- remise(s))</i>				
<i>Paiement</i>	<i>date</i>	<i>espèces</i>	<i>chèque</i>	<i>montant</i>
<i>1</i>				
<i>2</i>				
<i>3</i>				

<i>Certificat médical</i>	<i>date</i>		
<i>compétition</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	

⚡ *Partie à vérifier lors de la réception du dossier par le responsable des inscriptions (le certificat médical et l'autorisation d'intervention médicale en cas d'urgence sont obligatoires°*

ANNEE 2016 / 2017 AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT MINEUR

Je, soussigné(e),,
(Responsable légal de l'enfant)

Demeurant

Autorise l'enfant (nom prénom).....

Né(e) le

AUTORISATIONS

(Cocher les cases. Pour la validation de l'inscription, l'accord est obligatoire et les documents afférents doivent être fournis)

- À pratiquer le tir à l'arc et les exercices liés à la pratique de ce sport au sein du Club des Archers Manosquins, affilié à la Fédération Française (F.F.T.A.)**
 - **au gymnase des Varzelles de Manosque**
 - **ou au terrain extérieur boulevard Garidel**
- En cas d'accident lors d'un entraînement ou d'une compétition, j'autorise le (la) représentante du Club des Archers Manosquins présent(e) sur les lieux à alerter les services d'urgence compétents, et à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessitera son état. J'accepte toute hospitalisation décidée par les services de secours appropriés (POMPIERS SAMU...) dans l'hôpital compétent le plus proche.**
- Mon enfant a passé une visite médicale de non contre indication à la pratique du Tir à l'arc, y compris en compétition (JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT)**

IMPORTANT

(Cocher obligatoirement « oui » ou « non »)

	oui	non
Mon enfant souffre de maladie ou/et d'allergie grave dont le club doit être informé (fournir obligatoirement un certificat médical avec indication éventuelle du ou des traitements à surveiller)		
Dans le cadre de la pratique sportive, j'autorise la diffusion de photos de mon enfant dans les médias, notamment pour illustrer les articles de journaux ou sur le site Internet du club.		
J'autorise mon enfant à repartir seul(e) à l'issue des séances d'école de tir		

FONCTIONNEMENT DU CLUB

(Cocher les cases pour signifier que vous avez pris connaissance du contenu de l'article)

- Les horaires d'entraînement et les règles de fonctionnement de l'école de tir m'ont été communiqués.
- Le club demande que chaque enfant soit pris en charge jusqu'à l'intérieur de la salle par une personne responsable qui s'assurera de l'existence du cours et viendra le récupérer en fin de séance dans la salle. Le club sera dégagé de toute responsabilité en cas de manquement à cette règle
- Les statuts du club ainsi que le règlement intérieur sont disponibles sur le site Internet du club : www.archersmanosquins.net Ces documents sont remis sur simple demande à tout adhérent ne possédant pas de liaison internet.
- Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant pour participer à des rencontres ou des compétitions adaptées à son âge.

Fait à Manosque le
Signature du représentant légal de l'enfant :